



En région Alpes-Maritimes



272

3 questions à Laurent Libouban



Laurent Libouban, notaire associé à Nice depuis 2009, a exercé successivement diverses fonctions au sein de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes (rapporteur, trésorier, syndic). Il a aussi été délégué titulaire à l'Assemblée de Liaison des notaires de France et le premier président du groupement de négociation notariale GIN d'AZUR, constitué après la loi Croissance pour accompagner les notaires dans cette nouvelle activité. En mai 2025, il devient président de la chambre des notaires des Alpes-Maritimes.

1 Pouvez-vous nous présenter quelques caractéristiques originales de la compagnie ?

La Compagnie des Alpes Maritimes est composée d'environ 500 notaires et 200 études, localisées principalement sur le littoral. Département frontalier avec l'Italie, fort d'une attractivité mondiale grâce à nos communes (Cannes, Grasse, Nice) connues dans le monde entier, notre activité a été tournée historiquement vers l'immobilier avec une clientèle importante de non-résidents.

Aujourd'hui, force est de constater que le marché de l'immobilier n'est plus suffisant pour répondre au besoin d'activité des 200 études des Alpes-Maritimes. Le nombre d'office a été multiplié par deux en moins de 10 ans, et dans certaines villes par 4. La loi Croissance a profondément modifié la démarche du notaire vis-à-vis de ses clients. L'approche passive consistant à attendre que le client revienne ne fonctionne plus dans un écosystème où il peut y avoir 5 études dans la même rue. Si les notaires du 06 ont pris conscience de la nécessité de se diversifier dès 2016 avec le développement de la négociation notariale auquel j'ai participé activement, il est indispensable aujourd'hui d'accélérer notre transformation, tant dans notre relation avec la clientèle que dans nos domaines d'intervention.

2 Vous avez récemment lancé 4 parcours de formation inédits à destination des notaires de la Chambre. Pourquoi cette initiative et comment va-t-elle se déployer ?

Le constat économique est bien entendu en grande partie la cause du changement de paradigme que je propose. La formation ne doit plus simplement être tournée vers la mise à jour de nos connaissances. Il nous faut acquérir de nouveaux savoirs notamment en matière commerciale : réfléchir sur une stratégie de développement de son chiffre d'affaires, sur la mise en place de procédures internes visant à proposer des offres de service aux clients, apprendre à déterminer la valeur du conseil et le prix de la prestation, se positionner par rapport à la concurrence en se diversifiant, en se spécialisant, en se distinguant. Autant de compétences qui ne sont à ce jour pas enseignées dans le cadre de la formation initiale des notaires et qui demeurent trop rares dans les offres de formation continue. Il s'agissait donc de répondre à cette absence en proposant à nos confrères une formation inédite, présentant un caractère hybride couvrant à la fois le juridique et le commercial. Le choix des acteurs s'est fait naturellement avec l'INAFON, acteur historique du notariat, et l'EDHEC, école de commerce à réputation internationale, située à Nice. Ces deux entités ont travaillé ensemble pour proposer le meilleur des deux approches : une formation académique pour approfondir la connaissance des notaires apprenants, et une approche pratique pour transformer le savoir en service aux clients et *in fine* en produits d'exploitation.

Le choix des thèmes s'est réalisé dans le cadre d'un sondage réalisé en juin 2025 auprès de tous les confrères de la Compagnie. Parmi les 10 thématiques proposées, ont été retenues les 4 ayant reçus le plus de suffrages :

- la gestion des actifs numériques et crypto actifs ;
- le family officer ;
- le conseil en gestion de patrimoine ;
- la stratégie patrimoniale du dirigeant.

Ce sont 67 notaires qui profiteront de ces formations en présentiel à l'EDHEC et dans les locaux de la Chambre, tout au long du premier semestre de l'année 2026. Chacune de ces formations sera sanctionnée par un examen en présence d'un jury et couronnée le cas échéant par une co-certification EDHEC-INAFON.

Bien entendu, la réussite de l'examen ne sera qu'une étape. L'objectif est que chaque notaire développe dans son office un service structuré autour de l'une de ces thématiques.

3 Quels sont les autres projets qui vous tiennent à cœur ?

Nous encouragerons également des formes de mutualisation et de partenariat avec les autres notaires ayant suivi les mêmes formations et souhaitant se rapprocher pour être plus efficaces dans leur pratique. Enfin, ces 4 thèmes étant évidemment à l'intersection de l'activité de plusieurs professionnels, la collaboration entre les différentes professions est indispensable. Par exemple, le conseil patrimonial aux dirigeants d'entreprise répond à un besoin que les experts comptables, partenaires évidents des chefs d'entreprises, ne peuvent et ne veulent pas traiter. Dans ces conditions, un accompagnement multi-professionnel « notaire-expert-comptable-avocat » constitue une immense valeur ajoutée pour le dirigeant en ce qu'elle couvrira tous les aspects de son projet. La Chambre des Alpes Maritimes travaille efficacement au rapprochement des trois professions du droit et du chiffre afin de créer un écosystème favorable au développement de ces activités.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIE FABRE ET MÉLISSA KASHI

Organisation d'une soirée de gala interprofessionnelle notaires/avocats, au profit de la Ligue contre le cancer

Cette soirée réalisée au Negresco le 5 décembre 2025, lieu emblématique de la Côte d'Azur, a réuni 120 participants. Une vente aux enchères d'artistes locaux a été organisée. Tous les bénéfices de cette soirée ont été reversés à la Ligue contre le cancer, soit 54.000 euros, qui financeront des actions de soutien pour les malades. Une belle démonstration de collaboration des professionnels du droit du département au profit d'une belle cause.



Président : Laurent Libouban, Nice
Vice-présidente et déléguée formation et diversification : Anne-Claire Estrada de Tourniel, Nice
Premier syndic déléguée à la déontologie : Corinne Varengo di Marco, Mandelieu
Syndic RC EST DEPT délégué offices en difficulté économique : Florian Saltel, Valbonne
Syndic RCP & délégations : Leila Palombieri, Colomars
Syndic RC EST : Alexandre Geraci, Le Cannet
Syndic RC OUEST : Benjamin Le Strat, Cap d'Ail
Trésorière : Charlotte Bonneuil, Nice
Rapporteuse : Magali Ruez, Opio

